

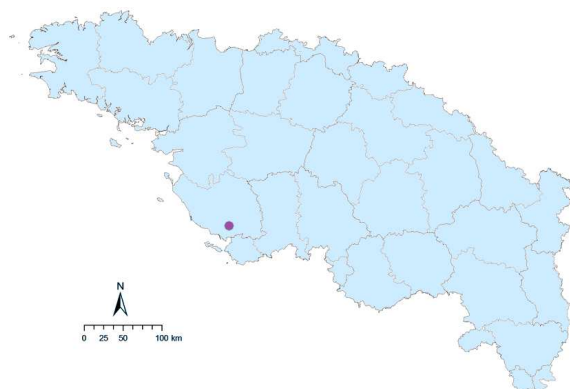
Collectivité : Luçon

Commune

Département : Vendée
Population : 12143 habitants

Visite effectuée le 3 septembre 2013, en présence de :

Marc-André PUAUD, Responsable VRD Assainissement et Environnement
ma.puaud@lucon.fr
02 51 29 19 21



Éléments de contexte

Historique

Un territoire soumis à des inondations mais favorable à l'infiltration

La commune de Luçon se situe en surplomb d'un marais, sur une plaine à calcaires fortement fracturés dont les terrains sont globalement propices à l'infiltration. Sur le domaine privé, les habitants ont recours aux puits d'infiltration depuis plus de 30 ans.

Les inondations de 1993 (pluviométrie centennale), ont entraîné une prise de conscience de la saturation des réseaux communaux face à l'extension urbaine. Une réflexion a alors été entamée avec un projet de Schéma Directeur des Eaux Pluviales dont les résultats ont été communiqués en 2005. Ce diagnostic a ouvert les yeux aux élus de la commune qui se sont montrés favorables à la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales basée sur le recours aux techniques alternatives.



Objectifs et « idées phares » de la collectivité

Une gestion des eaux pluviales basée sur le 0 rejet et le recours aux puits d'infiltration

Les terrains de la commune étant globalement favorables à l'infiltration, la commune a une politique de 0 rejet sur le privé comme sur le public. La pluviométrie généralement prise en compte pour le dimensionnement des ouvrages hydrauliques est la décennale.

Sur le domaine public, la gestion se fait sur l'existant au coup par coup et, sur les nouveaux projets, sans se connecter au réseau existant dans la mesure du possible. Les ouvrages de stockage et d'infiltration des eaux pluviales sur le domaine public sont principalement des puits d'infiltration et des bassins de rétention / infiltration à ciel ouvert.

Sur le domaine privé, il n'y a pas de raccordement possible (sauf rares exceptions) sur le réseau eaux pluviales communal. Chaque acquéreur se doit de gérer les eaux à la parcelle. Le principal ouvrage mis en œuvre sur les parcelles est le puits d'infiltration, généralisé depuis de nombreuses années.

LA COLLECTIVITÉ

Les leviers mis en œuvre

Un principe de 0 rejet appliqué avec une gestion des ouvrages au coup par coup

La Schéma directeur des eaux pluviales (SDEP) et les pratiques existantes en matière de gestion des eaux pluviales par infiltration ont servi de base à la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire communal. Le principe de 0 rejet mis en lumière par le SDEP a été intégré au PLU ce qui lui donne une portée plus importante.

Sur le domaine public, la gestion au coup par coup a permis la mise en œuvre de techniques alternatives au fur et à mesure des problèmes rencontrés sur le réseau existant. Les puits d'infiltrations et les bassins de rétention / infiltration à ciel ouvert se sont ainsi généralisés petit à petit.

Sur le domaine privé, l'impossibilité de connexion pour les acquéreurs oblige à une gestion en 0 rejet ce qui permet de limiter les débits et volumes acheminés au réseau communal. Des opérations de communications permettent également une sensibilisation des habitants aux problématiques de gestion des eaux pluviales. Les grandes opérations d'entretien (curage) des bassins de rétention sont notamment relayées par la presse (Ouest France), des animations liées aux eaux pluviales sont organisées dans le cadre de la journée de l'environnement et un poster a été réalisé dans le cadre du projet de lotissement communal Michel MOY.

Les puits d'infiltration

Le puits d'infiltration, ou puisard est une technique utilisée sur le territoire de Luçon depuis plus de 30 ans. Le terrain de la commune, constitué d'une couche de calcaire fissurée est favorable à la mise en œuvre de cette technique. Les eaux de ruissellement sont injectées dans les puits puis stockées et infiltrées. Les puits sont généralement composés de buses ou de plusieurs rehausses (de 50 cm à 1m) d'un diamètre généralement d'environ 1m qui sont percées afin de favoriser l'infiltration et la vidange par les parois des puits. Les puits ont généralement une profondeur de 3 à 5 m. Les puisards mis en œuvre sur le domaine public peuvent être plus conséquents et plus profonds. Certains possèdent un dispositif de surverse.



Les bassins de rétention / infiltration à ciel ouvert

Plusieurs bassins de rétention à ciel ouvert permettent de stocker les eaux de ruissellement de grandes surfaces imperméabilisées (ZAC, lotissements, etc.). Ils sont également positionnés à l'aval du réseau eaux pluviales communal et permettent le tamponnement et le stockage des eaux de ruissellement avant rejet à débit régulé aux exutoires (marais). Ces ouvrages sont pour la plupart équipés de séparateurs à hydrocarbures afin d'améliorer la qualité des eaux avant infiltration ou avant rejet à débit régulé. Dans les secteurs où la perméabilité des sols ne permet pas de vidanger les ouvrages uniquement par infiltration, un régulateur de débit permet de limiter les débits acheminés vers le réseau, tout particulièrement lors de fortes pluviométries. Dans les secteurs à nappe affleurante, les bassins sont imperméabilisés et fonctionnent uniquement en vidange à débit régulé. Afin d'améliorer leur intégration paysagère, les bassins sont plantés pour la plupart.



Le lotissement communal Michel MOY

Le Lotissement Michel MOY est actuellement en cours de réalisation. Dans une optique de 0 rejet, la gestion des eaux pluviales de l'opération est basée sur un principe de stockage et d'infiltration à la source de l'ensemble des eaux de ruissellement pour une pluviométrie d'occurrence centennale. Les eaux pluviales sont collectées, stockées et infiltrées au plus proche du lieu de précipitation par le biais de noues et espaces verts creux de faible profondeur. Ces dispositifs permettent d'utiliser les espaces verts déjà prévus dans le cadre de l'élaboration du projet afin de réguler et dépolluer les eaux pluviales par décantation, sans créer d'ouvrages coûteux et consommateurs de terrain. Les espaces ainsi créés vont permettre le développement de zones humides, réservoirs de biodiversité, et favoriser les continuités écologiques. Ce projet fait l'objet d'une communication par le biais d'un poster affiché en mairie (ci contre).



Conclusion

Les principes d'une gestion intégrée des eaux pluviales sont déjà appliqués intuitivement depuis de nombreuses années dans la commune par la mise en place de puits d'infiltration. Les dysfonctionnements des réseaux occasionnés par l'urbanisation croissante et de forts épisodes pluvieux ont permis de développer une réflexion sur la stratégie de gestion des eaux pluviales à mettre en œuvre sur le territoire communal. Cette réflexion s'est concrétisée par la mise en œuvre du SDEP qui a permis de sensibiliser les élus et les associer à la mise en œuvre de techniques alternatives permettant le stockage, l'infiltration et la régulation des eaux de ruissellement. Les retours d'expérience sont très bons, la commune souhaite poursuivre et développer sa politique de gestion intégrée des eaux pluviales. Les différentes communications associées à la gestion des eaux pluviales permettent d'associer les habitants à cette politique et de la rendre plus efficace.

La gestion des eaux pluviales réalisée au « cas par cas » permet, petit à petit de trouver des solutions de plus en plus efficaces pour appliquer une politique de 0 rejet limitant au maximum les débits et volumes acheminés dans le réseau et favorisant l'amélioration de la qualité des eaux. Ce type de gestion des eaux pluviales nécessite cependant un entretien, un suivi, et un contrôle des plus efficaces occasionnant des coûts importants. Un contrat est actuellement passé avec une entreprise pour l'entretien des ouvrages hydrauliques. Afin d'améliorer l'efficacité de l'entretien, une cartographie sous SIG des suivis d'ouvrage à réaliser et une organisation par secteurs va permettre d'optimiser les coûts et de tendre vers des entretiens périodiques préventifs plutôt que curatifs.